

Motion sur la situation de Zodiac Marine and Pool

Le Conseil Municipal de la ville de Saint Jean d'illac se déclare solidaire des salariés de Zodiac Marine and Pool et soutient leurs revendications légitimes.

Le Conseil Municipal rappelle que Zodiac a pu s'installer il y a 25 ans à Saint Jean d'Ilac, grâce à une « usine relais » financée par les collectivités locales et en particulier la commune de Saint Jean d'Ilac.

Le Conseil Municipal rappelle que Zodiac a ensuite pu racheter l'usine à des conditions privilégiées.

Le Conseil Municipal rappelle que la ville de Saint Jean d'Ilac a déclassé en 2008, 6 ha de terrain non constructible en terrain industriel afin que Zodiac puisse développer ses activités.

L'achat a été formalisé par Zodiac en 2009.

Ainsi le conseil municipal :

- demande à Carlyle Group de revoir ses positions et d'assumer toutes ses responsabilités d'actionnaire pour trouver une solution pour maintenir l'emploi sur le site de Saint Jean d'Ilac ;

- appuie la demande des salariés de support d'experts dans le cadre de la procédure d'information-consultation ;

- confirme qu'il interviendra auprès de tous les acteurs économiques et collectivités locales que les organisations syndicales jugeront nécessaires et qui pourraient permettre d'éviter cette casse sociale ;

- assure de sa mobilisation aux côtés des salariés de Zodiac, dans le cadre de ses compétences et se dit prêt à participer aux actions qui seront menées pour préserver l'emploi et les activités sur le site en lien avec les organisations syndicales ;

- affirme que dans le cas où le groupe Carlyle ne reviendrait pas sur sa décision, le Conseil Municipal exigera le remboursement de toutes les aides publiques qui lui ont été attribuées y compris les plus-values immobilières indues dont le déclassement du site et le coût de la réalisation des infrastructures de voiries et de réseaux.